

## Bulletin Municipal de Mai 2025

Logo : Ville de Vivonne, Une pause oxygène entre rivières et sentiers

### La lettre d'informations municipales – Printemps 2025

#### L'Édito du Maire

Chères Vivonnoises, chers Vivonnois,

Au moment où je rédige cet éditorial, nous n'avons aucune nouvelle d'Agathe, disparue depuis le 10 avril dernier. Je souhaite de tout cœur une issue favorable et mes pensées vont vers sa famille et ses proches. Je tiens à remercier les services de gendarmerie, police, SDIS, sécurité civile et toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour participer aux recherches. Le 27 mars dernier, le Conseil municipal a adopté le budget qui guidera nos actions pour l'année 2025.

Notre engagement reste constant : être au service des habitants de Vivonne, tout en tenant compte des réalités budgétaires.

Le budget voté est maîtrisé et équilibré sans hausse des taux de fiscalité communale :

- 6 021 917,63 € en fonctionnement
- 4 017 952,60 € en investissement

Dans un contexte contraint, marqué par l'augmentation de charges incompressibles (assurances, cotisations à la CNRACL, etc.), les élus ont fait le choix de contenir les dépenses de fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace Marcel Pagnol touchent à leur fin. La commune poursuit également ses efforts en matière de voirie, notamment avec les aménagements de la rue de la Brique et de la Grande Rue.

Par ailleurs, la démolition et la reconstruction du pont de Bisset débuteront prochainement. Ce chantier est financé par un fonds de concours versé à la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Nous prévoyons également de lancer des études en vue de la réhabilitation des vestiaires de l'aire aquatique, de poursuivre les travaux de mise en conformité et d'entretien du patrimoine bâti (salle des fêtes, local foot du complexe sportif), ainsi que d'améliorer l'accessibilité de plusieurs bâtiments communaux.

Des projets structurants ont aussi été validés :

- Le lancement de la phase 4 de la ZAC de la Plante aux Carmes, avec 19 lots libres de constructeurs et 15 logements à loyer modéré réalisés par Habitat de la Vienne.
- Des travaux de rénovation des logements de la caserne de gendarmerie, estimés à 1 million d'euros HT, financés par des subventions et l'excédent cumulé sur ce budget.

Suite aux enchères de février, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la vente du presbytère communal pour 110 000 euros nets vendeurs, avec pour objectif la

création de plusieurs logements.

Malgré l'ampleur de ces investissements, je traverse chaque jour notre village avec la conscience des nombreux défis qui restent à relever.

Il nous faut rester lucides et préserver notre capacité, à la fois financière et humaine, à engager et à suivre nos projets. Aujourd'hui, notre collectivité compte un peu moins de 50 agents communaux. Si la croissance démographique se poursuit, cette question devra être débattue, toujours dans un objectif de qualité du service public.

À l'approche de l'été, je tiens enfin à saluer les nombreuses manifestations organisées par la commune et les associations locales, dont le dynamisme et l'engagement participent pleinement au vivre-ensemble qui fait la richesse de Vivonne.

Votre Maire, Rose-Marie BERTAUD.

#### **Pour joindre la Mairie de Vivonne**

- 4, avenue de Bordeaux, BP 70010, 86370 VIVONNE
- Tél : 05 49 43 41 05
- Courriel : [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr)
- Site internet : [www.vivonne.fr](http://www.vivonne.fr)
- Page Facebook : @VivonneOfficiel

### **Horaires d'ouverture :**

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h.
- Permanences état civil et Titres d'identité : le vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf en juillet et en août).
- Permanences service urbanisme : Les lundi, jeudi et le vendredi matin.

### **Informations municipales**

#### **Recherche de bénévoles pour les Chantiers Jeunes (été 2025)**

En partenariat avec Les Vallées du Clain, la commune accueille des jeunes de 12 à 17 ans révolus dans le cadre de chantiers loisirs au sein des services techniques pendant la période estivale.

Pour encadrer les jeunes et participer à la mise en œuvre des chantiers, la commune recherche des bénévoles disponibles du 21 au 25 juillet et/ou du 18 au 22 août. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie et à déposer leur candidature par écrit ou par mël : [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr).

#### ***Opération Tranquillité Vacances : Sécurisez votre domicile***

Pour assurer la sécurité des habitants pendant les vacances, la municipalité de Vivonne lance l'Opération Tranquillité Vacances en collaboration avec la gendarmerie.

En vous inscrivant auprès de la mairie ou en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), vous signalez votre période d'absence, et des patrouilles seront effectuées près de votre domicile pour prévenir les cambriolages. L'opération est gratuite et ouverte à tous les habitants de Vivonne. N'attendez plus pour vous inscrire et partir en vacances en toute sérénité !

Texte alternatif : Opération tranquillité vacances – Tout au long de l'année, partez en toute sérénité.

### Recensement 2025 : Bilan et remerciements

Le recensement de la population de Vivonne s'est déroulé du 16 janvier au 15 février dernier.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à ce recensement, et en particulier les agents recenseurs qui ont assuré la bonne réalisation de cette opération.

À l'issue de cette collecte de données, nous aurons connaissance des résultats définitifs d'ici l'été 2025. Ces informations seront précieuses pour mieux comprendre les dynamiques de notre population et ainsi orienter les projets à venir. Pour rappel, la population de Vivonne au 1er janvier 2025 est estimée à 4 581 habitants (ce chiffre sera précisé après l'analyse des données).

Texte alternatif : Recensement 2025 terminé. Un grand MERCI pour votre

implication et votre réactivité.

### Appel aux bénévoles pour renforcer la sécurité de nos quartiers

La municipalité de Vivonne lance un appel à bénévoles pour participer à la prévention de la délinquance grâce à des référents de quartier, inspirés du dispositif « Voisins Vigilants ».

Ces référents auront pour mission de veiller sur leur secteur, d'écouter les habitants et de signaler toute activité suspecte aux autorités. Une réunion d'information sera organisée prochainement pour expliquer la démarche, les responsabilités et les limites de cette initiative. Elle est ouverte à tous. Pour participer, contactez la mairie ou visitez notre site internet. Ensemble, renforçons la sécurité de Vivonne !

### Un partenariat entre la Maison d'Accueil Spécialisé d'Iteuil et la mairie pour une société plus inclusive

Grâce à une collaboration entre la Maison d'Accueil Spécialisée d'Iteuil « Les maisons du Patio » (APAJH 86) et la mairie, un partenariat s'est mis en place visant à permettre aux résidents en situation d'autisme de participer pleinement à la vie communautaire en prenant part à diverses activités locales.

Cette initiative repose sur une dynamique forte entre les acteurs locaux et les professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisé. Ainsi, depuis avril 2024, plusieurs résident(e)s de l'établissement mettent leurs compétences au profit de la collectivité en réalisant des missions de secrétariat comme broyer du papier,

mettre du courrier sous pli ou encore aider à la distribution des bulletins municipaux.

Une réelle opportunité pour des personnes vulnérables en situation d'autisme sévère d'être actrices, de faire valoir leur citoyenneté et d'être valorisées pour leur contribution.

À travers ce partenariat innovant, la mairie de Vivonne et la Maison d'Accueil Spécialisé d'Iteuil démontrent qu'avec une volonté commune et des actions adaptées, l'inclusion devient une réalité.

En renforçant l'accessibilité et la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale, ces deux institutions réaffirment ainsi leur engagement pour une société plus inclusive.

Texte alternatif : Logo APAJH : Agir pour le handicap Vienne

### Inscriptions scolaires 2025/2026

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 des enfants nés en 2022 et résidant à Vivonne ou Marigny-Chémereau ont débuté le 3 mars 2025.

Les parents doivent se rendre à la Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

En cas de séparation, il est nécessaire de fournir le jugement de divorce ou, à défaut, une attestation sur l'honneur précisant les modalités de garde, ainsi

qu'une lettre indiquant l'accord des deux parents pour l'inscription à l'école de Vivonne. Les habitants de Marigny-Chémereau devront également présenter un certificat de domiciliation délivré par leur propre mairie.

### La médiathèque, plus qu'une bibliothèque, un tiers lieu

La médiathèque de Vivonne n'est pas uniquement un lieu dédié aux livres. Même s'ils y sont très nombreux, pour tous les âges, tous les goûts et accessibles au plus grand nombre notamment grâce au fonds Facile à Lire et au fonds DYS, la médiathèque propose également d'autres supports culturels.

Vous pouvez de ce fait y emprunter des CD et des jeux de société avec lesquels vous pouvez aussi jouer sur place. Deux ordinateurs sont accessibles gratuitement afin de consulter internet, de créer vos CV et d'imprimer des documents dans la limite d'une dizaine de pages.

La médiathèque de Vivonne, c'est également un lieu de rencontre autour de la culture sous toutes ses formes grâce aux nombreuses animations proposées tout au long de l'année. La mise en place cette année d'un club lecture est l'occasion d'échanger en toute simplicité autour des lectures actuelles ou passées des uns et des autres. Le prochain rendez-vous du club lecture est programmé le 20 mai 2025. La convivialité est également à l'honneur avec par exemple un temps autour du tricot-crochet au mois de février qui sera reconduit prochainement suite à une forte demande.

Ce début d'année à la médiathèque a été marqué par un changement de logiciel de gestion de bibliothèque. Ce changement a été opéré de manière simultanée

dans de nombreuses bibliothèques du département par l'équipe de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. Quelques difficultés liées à ce changement ont été rencontrées mais l'équipe de la médiathèque remercie l'ensemble des usagers pour leur patience et leur compréhension face à celles-ci. Les bibliothécaires de la BDV ont formé l'ensemble des personnels des bibliothèques du département concerné par ce changement et de nombreux bénévoles. Ils ont également géré l'ensemble des problématiques qui leur ont été remontées. Merci à eux pour ce travail important et souvent invisible de nos métiers.

Preuve de l'attractivité de la médiathèque de Vivonne, en 2024, plus de 10 000 personnes en ont franchi les portes et plus de 35 000 prêts y ont été effectués. Pour rappel, les collections de la médiathèque sont accessibles à toutes et à tous sans abonnement sur place gratuitement.

## **Associations & animations**

### Réparation de vélos et féminisation à l'UCCV

Club vélo, atelier et recyclerie, l'Union Cycliste Cantonale de Vivonne développe la pratique du cyclisme au féminin et la mobilité à vélo pour tous.

L'École de cyclisme, les activités Balade et Loisirs fonctionnent à plein, comme les activités Entraînement compétition, Cyclisme thérapeutique (sur prescription médicale) et les interventions Savoir rouler à vélo dans les écoles des Vallées du Clain avec la Communauté de Communes.

## Les nouveautés pour féminiser la pratique et faciliter le réemploi de vélos

Tout d'abord l'activité Cyclisme 100% Femme initiée et coordonnée par la co-présidente Valérie Charpentier vous accueille mesdames à tout âge, quel que soit votre niveau de pratique, de grande débutante à confirmée, pour renforcer votre confiance en vous à vélo et atteindre vos objectifs.

**Contact** : [valerie.charpentier@uccv.fr](mailto:valerie.charpentier@uccv.fr)

Ensuite l'Atelier de réparation et de recyclage de vélos, piloté par Pascal Sauvage, vous permet de faire réparer votre vélo à Vivonne, et aussi d'apprendre à l'entretenir. Sur la partie recyclerie, l'UCCV intègre la filière Articles de Sport et de Loisirs de l'organisme Ecologic pour structurer et valoriser la collecte et le recyclage des vélos sur le territoire, en déchetterie ou par apport volontaire (une convention pour le prélèvement en déchetterie a déjà été signée avec le service Réduction et gestion des déchets de la Communauté de Communes). L'atelier UCCV a pu voir le jour grâce à la mise à disposition d'un local à Vounant par la mairie de Vivonne.

**Informations, adhésion à l'atelier et prise de rendez-vous** : [atelier@uccv.fr](mailto:atelier@uccv.fr)

Mis en valeur dans un rectangle : À noter la nouveauté 2025 : la 1ère édition de la Journée portes ouvertes de l'UCCV avec une braderie de vélos recyclés samedi 17 mai à Vounant ! Information sur <https://uccv.fr> ou [contact@uccv.fr](mailto:contact@uccv.fr).

## Budget principal 2025

Un budget principal équilibré à hauteur de 6 021 917,63 euros en fonctionnement, sans augmentation des taux de fiscalité directe locale et à hauteur de 4 017 952,60 euros en investissement.

### Section fonctionnement

#### *Dépenses de fonctionnement*

Libellé	En euros (€)	En pourcentage (%)
Charges à caractère général	1 475 500€	24,50%
Charges de personnel et frais assimilés	2 249 500€	37,36%
Atténuations de produits	72 350€	1,20%
Autres charges de gestion courante	475 000€	7,89%
Charges exceptionnelles	1 000€	0,02%
Charges financières	33 500€	0,56%
Dotations provisions semi-budgétaires	25 000€	0,42%
Virement à la section d'investissement	1 140 067,63€	18,93%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000€	9,13%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 021 917,63€</b>	<b>100%</b>

#### *Recettes de fonctionnement*

Libellé	En euros (€)	En pourcentage (%)
Atténuation de charges	47 000€	0,80%
Produits des services, domaines et ventes diverses	381 200€	6,30%

Impôts et taxes	604 475€	10%
Impôts directs locaux	2 196 330€	36,50%
Dotations, subventions et participations	1 421 805€	23,60%
Produits financiers	1 500€	0,00%
Autres produits de gestion courante	30 500€	0,50%
Excédent de fonctionnement reporté	1 314 107,63€	21,80%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000€	0,40%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 021 917,63€</b>	<b>100%</b>

## Section investissement

### *Dépenses d'investissement*

Libellé	En euros (€)	En pourcentage (%)
Dotations, fonds divers et réserves	25 000€	1%
Emprunts et dettes assimilés	252 000€	6%
Subventions d'équipements versées	209 438€	5%
Autres immobilisations financières	55 000€	1%
Total dépenses opérations d'investissement	3 431 514,60€	86%
Total dépenses d'ordre	45 000€	1%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 017 952,60€</b>	<b>100%</b>

### *Recettes d'investissement*

Libellé	En euros (€)	En pourcentage (%)
Dotations, fonds divers et réserves	525 000€	13%
Subventions d'investissement	595 252,92€	15%

Emprunt	401 030	10%
Opération d'ordre de transfert entre sections	550 000€	14%
Opérations patrimoniales	20 000€	1%
Comptabilité distincte rattachée	15 000€	0%
Solde d'exécution d'investissement reporté	771 602,05€	19%
Virement de la section de fonctionnement	1 140 067,63€	28%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 017 952,60€</b>	<b>100%</b>

**Subventions d'équipements versées** : elles correspondent aux fonds de concours versés à la Communauté de communes des Vallées du Clain pour co-financer le programme annuel de travaux de voirie et les travaux de démolition/construction du pont de Bisset.

**Autres immobilisations financières** : il s'agit d'avances que la commune verse aux budgets annexe « camping municipal » et « énergie renouvelable vivonnoise » pour leur permettre notamment de financer des investissements nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement.

**Dotations, fonds divers et réserves** : il s'agit du FCTVA à hauteur de 500 000 euros et de la taxe d'aménagement à hauteur de 25 000 euros.

**Emprunt** : le montant de 401 030 euros correspond à des avances remboursables souscrites auprès du Syndicat Energie Vienne pour financer les travaux de rénovation et d'extension de l'espace Marcel Pagnol.

Outre le budget principal, la commune dispose de quatre budgets annexes pour

gérer la caserne de gendarmerie, le camping municipal, la ZAC de la Plante aux Carmes et plus récemment l'énergie photovoltaïque que la commune produit à l'aide de panneaux photovoltaïques (le premier site concerné étant celui de l'école maternelle mis en service début décembre 2024).

#### Budget annexe de la caserne de gendarmerie

Un budget annexe équilibré à hauteur de 987 690,79 euros en fonctionnement et à hauteur de 1 488 726,80 euros en investissement. Ce budget présente en 2025 un montant important en investissement lié à des travaux de gros entretien sur les logements de la caserne qui doivent débiter en fin d'année.

#### Budget annexe du camping municipal

Un budget annexe équilibré à hauteur de 83 200,00 euros en fonctionnement et de 36 800,00 euros en investissement. En 2025, les élus ont fait le choix de se doter d'une caravane en vue de diversifier l'offre d'hébergement du camping. Quelques travaux d'aménagement ou de mise en conformité d'emplacements sont également prévus en 2025. Les tarifs demeurent inchangés mais ont été complétés par des tarifs en lien avec l'exploitation de la caravane.

#### Budget annexe « ZAC de la Plante aux Carmes »

Un budget annexe équilibré à hauteur de 952 060,01 euros en fonctionnement et à hauteur de 772 009,93 euros en investissement. En 2025, des travaux de viabilisation d'une nouvelle phase de développement de

la ZAC doivent être engagés (phase 4). Elle comprendra 19 lots libres de constructeurs et trois îlots pour la construction de 15 logements à loyer modéré. Les dépenses de ce budget sont financées grâce aux ventes de terrain dont le prix n'est pas encore fixé.

#### Budget annexe « Energie Renouvelable Vivonnoise »

2025 constitue la première année de fonctionnement de ce nouveau budget consacré à la gestion des projets de déploiement d'énergies renouvelables sous maîtrise d'ouvrage communal. Il est équilibré en fonctionnement à hauteur de 3 200,00 euros et de 42 100,00 euros en investissement. Le montant inscrit en investissement permet de réaliser des écritures liées au transfert des panneaux photovoltaïques installés dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle du budget principal vers le budget annexe « énergies renouvelables vivonnoises ».

#### *Opérations d'investissement 2025*

Libellé	En euros (€)	En pourcentage (%)
Opération péril imminent	15 000€	0%
Opération Villages étapes	96 000€	3%
Opération accessibilité, ERP et espace public	197 243,01€	6%
Opération acquisitions foncières	51 380€	2%
Opération bâtiments et services municipaux	148 765,63€	4%
Opération cimetières	113 398€	3%
Opération groupe scolaire	392 599,60€	11%

Opération patrimoine (église, église de Sais, presbytère, médiathèque)	40 000€	1%
Opération complexe sportif	184 033,84€	5%
Opération Marcel Pagnol	812 428,90€	24%
Opération Vounant	126 342,98€	4%
Opération base de loisirs	269 700€	8%
Opération voirie et réseaux	984 622,64€	29%

### Attribution des subventions aux associations

Association	Montant attribué
ACCA	600€
AEP (école élémentaire)	450€
Amicale des Anciens Combattants	600€
Association conciliateur de justice	100€
Association sécheresse	80€
Canoë Kayak les Pagayoux	4 300€
Chambre des métiers et de l'artisanat	550€
Club de l'amitié	400€
Fet'arts	6 000€
Fit and Dance	700€
Football	3 500€
Grappe de copains	2 000€
Gymnastique volontaire	200€
Hand Ball	3 000€
Histoire du patrimoine de Vivonne et ses environs	700€

JAVA	4 500€
Judo club Vivonnois	2 000€
Karaté	300€
Le Gardon Vivonnois	2 000€
Les Amis de Cercigny	500€
SPA	550€
Syndicat de la chasse de la Planche à Mougou	300€
Tennis-viliteuil	2 000€
Tennis de table	2 000€
UCCV	6 000€
Vivonne Loisirs	1 000€
Vivonne Nordic (anciennement Marche Nordique du Pays Mélusin)	200€
Volley Ball	3 000€
Yoga pour Tous	500€
100 Pas Vivonnois	282€
<b>Total</b>	<b>47 312€</b>

## Travaux

### *Espace Marcel Pagnol*

Les travaux de réhabilitation de l'Espace Marcel Pagnol se déroulent selon le calendrier prévu et devraient s'achever en juin 2025. Ils consistent en l'aménagement de deux salles dans le corps de bâtiment principal qui seront destinées à accueillir les activités des associations

« Les Petites Mains » et « ABCD ». L'espace actuellement occupé par l'association « Les Petits Musclés » a fait l'objet d'une extension pour accroître sa surface d'exploitation.

L'ensemble des bâtiments ont vu leurs menuiseries changées, ont reçu un système d'isolation par l'extérieur, une nouvelle ventilation et un éclairage à LED. Les usagers arriveront sur des espaces extérieurs végétalisés et aménagés pour faciliter le stationnement et pour améliorer la gestion des eaux pluviales. Sur ce dernier point, un système de stockage des eaux de pluie a été mis en place sous l'aire de stationnement.

### *Travaux de voirie et sur les réseaux*

En 2025, la commune investit de manière importante dans des travaux de création et de réhabilitation de réseaux en vue notamment de séparer les eaux pluviales des eaux usées (exemple : partie haute de la Grand Rue jusqu'au Palais) mais également dans l'aménagement de la voirie (exemple : rue de la Brique). Dans cette dernière rue, le sens de circulation sera modifié et établi en sens unique dans le sens montant sauf la portion de voie située entre l'impasse de Biard et la Grand Rue dont le sens de circulation sera maintenu en double sens. La commune investira comme chaque année dans la voirie au travers de l'enveloppe disponible au sein de la Communauté de communes pour réaliser des interventions sur les revêtements des chaussées dégradées (soit un peu plus de 120 K€) et par la mobilisation d'un fonds de concours communal (environ 110 K€). Dans le cadre du programme 2025, il est prévu d'aménager le parking sud de l'école élémentaire Langevin Wallon, de reprendre les trottoirs de la rue Roche Cartier, de reprendre la surface circulée dans les rues de la Chaume et du

Coussat. La commune a enfin prévu de renforcer l'éclairage public dans quelques secteurs de la commune (exemples : Recloux, Bois Coutant, Naslin).

### *ZAC de la Plante aux Carmes*

La commune poursuit son développement urbain en engageant d'ici la fin de l'année 2025 des travaux de viabilisation de la phase 4 de la ZAC de la Plante aux Carmes. Cette phase sera composée de 19 lots libres de constructeurs offrant des surfaces comprises entre 500 mètres carrés et 800 mètres carrés et trois îlots qui accueilleront 15 logements à loyer modéré. Le prix de cession des terrains n'est pas connu pour le moment.

### *Travaux de modernisation sur la RN10 Ruffigny-Vivonne*

Suite aux travaux réalisés au niveau de l'échangeur de Croutelle-Ligugé, la direction interdépartementale des routes Atlantique poursuit le programme de modernisation de la RN10 et de suppression des carrefours plans. Le calendrier pour le secteur Ruffigny-Vivonne se précise. Les travaux devraient débuter à l'automne 2025 pour une durée d'environ deux ans, sous réserve de l'entière maîtrise foncière de l'opération. Des travaux de déboisement préalables ont eu lieu au carrefour de Corneboeuf. L'opération consiste à créer un échangeur complet au niveau de la RD95, avec la construction d'un nouvel ouvrage d'art. Les carrefours de Corneboeuf et de la ZA de l'Anjouinière seront fermés, à l'exception d'une bretelle d'entrée dans la zone d'activités, dans le sens Angoulême - Poitiers.

Le Préfet, la directrice de la DIR Atlantique et son équipe sont venus présenter

l'état d'avancement du projet à Madame le Maire, aux Maires d'Iteuil et de Marçay et au Département le 11 février dernier.

### En bref

**Appel aux bricoleurs !** Un groupe de bénévoles souhaite monter une brigade pour réaliser de menus travaux d'entretien sur la commune. Ils recherchent pour étoffer leur équipe d'autres bénévoles. Si vous avez un peu de temps libre et l'âme d'un bricoleur, contactez la mairie qui vous transmettra leurs coordonnées.

**L'aire aquatique** sera ouverte du **samedi 14 juin 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus** selon les conditions climatiques aux horaires suivants :

- Pour la **période du 14 juin au 30 juin inclus** : du mardi au vendredi de 14h à 19h et le samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h30.
- Pour la **période du 1er juillet au 31 août inclus** : le lundi de 14h à 19h30 et du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h30.

Le **camping municipal** est ouvert du samedi 19 avril 2025 jusqu'aux vacances scolaires de de la Toussaint, du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

**Une boîte à livres**, réalisée par les Services techniques, va être installée cet été dans le Parc de Vounant.

**Élections** : nous vous rappelons qu'il est indispensable de signaler tout changement d'adresse en mairie afin de pouvoir mettre à jour les listes électorales.

**Refonte du site internet de la mairie** : un chantier de refonte du site internet a été engagé par la mairie, avec l'aide d'un prestataire. Le nouveau site devrait voir le jour cet été.

**Sécurité publique** : En janvier dernier, le plan communal de sauvegarde a été approuvé par le conseil municipal et le DICRIM mis à jour. Ces documents sont consultables en mairie. Un mémento à conserver est joint au présent bulletin.

### Patrimoine

L'aire de stationnement donnant sur l'avenue Henri Pétonnet a été dénommée « Place de Lohra » et le Square de Lohra, « Square de l'église ». La place située derrière le cimetière de Picanthème a été dénommée « Place Hilaire Baudouin ».

### *Un prêtre héroïque*

Hilaire Baudouin est né en avril 1875 à Terves (Deux-Sèvres), est décédé en novembre 1961 à la Maison de Retraite de Poitiers et a été enterré au cimetière de Picanthème à Vivonne.

Ordonné prêtre en 1899, mobilisé en 1914, blessé à la suite d'une explosion d'obus, il est « mis en congés » en 1919. Il arrive à Vivonne en 1923. En novembre 1924, il lance le « Cantonal » appelé ensuite « Le Laboureur » relatant des informations religieuses, événements marquants, foires et marchés, kermesses... distribué dans tous les foyers.

L'Abbé Hilaire Baudouin participe au suivi de la mise en place des vitraux pour l'Eglise Saint Georges et commande grâce aux dons des paroissiens les quatre vitraux étroits le long de la nef, puis en 1931, dans le transept nord, le couronnement de Marie.

En juin 1944, lors de la retraite des Allemands, un régiment Indous Sikhs passait dans la rue du presbytère lorsqu'un coup de feu retentit. Se croyant attaqué par le maquis, il mitraille toute la Grand Rue. Le Colonel va donner l'ordre de mettre le feu à toutes les maisons et de fusiller les otages.

Le Doyen Hilaire Baudouin parle près d'une demi-heure avec le Colonel lui affirmant que c'est un pneu qui a éclaté et a jeté la confusion. Il se propose d'être otage afin de sauver ses paroissiens et leurs maisons. Le Colonel ému et catholique finit par partir avec son régiment.

Sans l'intervention du Doyen Hilaire Baudouin, Vivonne aurait pu s'inscrire dans la mémoire comme Oradour sur Glane.

Texte alternatif : Hilaire Baudouin, Chanoine honoraire. 1923 – 1989. Paroissiens, priez pour lui, Notre Dame de Lourdes, Priez pour nous.

### **Nouveaux commerces et entreprises**

- Pelote de fil : Mercerie créative, retouches, atelier couture, vente de laine, bouclerie. 32, Grand Rue - Tél : 06 64 93 61 56.
- Le palais de la machine à coudre : Vente et réparation de machines à coudre - 24, Grand Rue - Tél : 06 61 12 97 72

Nouveau à Vivonne ? Pour figurer gratuitement dans le prochain bulletin municipal, envoyez-nous un mail à [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr).

## **Le mot des élus de l'opposition**

Groupe de M. Bernard Barbotin

Dans un contexte international marqué par les crises économiques, climatiques et géopolitiques, la solidarité reste essentielle.

Face aux difficultés financières de nombreuses familles, il est crucial d'envisager des solutions locales favorisant l'équité. L'introduction d'un tarif de cantine ajusté selon les revenus des familles serait un pas concret vers l'égalité des chances, permettant à chaque enfant de bénéficier d'un repas équilibré.

Cette mesure témoigne d'une solidarité active, contribuant à une société plus juste. Il est regrettable qu'elle ne soit pas soutenue par l'équipe majoritaire, malgré un excédent budgétaire de plus d'un million d'euros pour 2025, un budget que nous n'avons pas approuvé car il ne correspond pas à nos priorités.

Comme habituellement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

[ensemblepourvivonne@gmail.com](mailto:ensemblepourvivonne@gmail.com)

M. Bernard Barbotin, Mme Karine Charbonnier, M.Thierry Toulisse, Mme Marie-Annick Palau

## Groupe de M. Florian Rétif

Le budget a été voté et nous nous sommes abstenus car nous aurions eu d'autres choix pour Vivonne. En revanche, nous avons validé le nouveau budget sur les énergies renouvelables pour la production d'électricité photovoltaïque sur le toit des écoles publiques.

Nous entendons les inquiétudes au sujet de l'arrivée du Mac Donald et, plus largement, du développement de la zone de Vivonne sud. Il est regrettable de n'avoir trop peu de communication sur les projets d'implantation. Quel avenir pour notre centre-ville qui va prochainement être perturbé par des travaux de réseaux. Rien nous a été communiqué sur les aménagements de voirie, trottoir, stationnement à venir dans le centre.

En ce printemps qui débute, nous saluons l'engagement des bénévoles associatifs qui font vibrer notre commune et animent notre lien social.

Enfin, sur le PLUi (plan local d'urbanisme), nous espérons que sa version définitive sera très prochainement votée par la Communauté de communes en tenant compte des observations déposées par de nombreux vivonnois.

M. Florian Rétif, M. Jean Michel Bougouin

## Agenda des manifestations

Retrouvez toutes les animations de la commune sur le site internet, la page Facebook ou l'application Intramuros de la mairie de Vivonne.

### Programme d'animations de la médiathèque

- **14 mai** : Mercredi jeux
- **Du 17 au 31 mai** : Exposition de Pauline Gourbeau
- **20 mai à partir de 18h30** : Club de lecture
- **23 mai à 20h** : Concert Roza
- **3 juin** : Présentation de la sélection du prix des lecteurs des Littératures Européennes de Cognac
- **4 juin** : Récréaire
- **4 juin à 16h30** : « La grenouille à grande bouche ». Conte + LSF par Les Ailes de Mademoiselle
- **Du 7 au 21 juin** : Exposition « Tous artistes » de l'IME Roger Godin de Vivonne
- **16 juillet** : Concert d'été « Elle et les Jean »
- **Juillet - Août** : Aqualire à l'espace aquatique tous les jeudis après-midi
- **10 septembre** : Récréaire
- **Du 16 au 27 septembre** : Exposition de l'association Graphis
- **16 septembre** : Club lecture
- **24 septembre** : Mercredi jeux
- **1er octobre** : « Balade en forêt des sons » Cie La Nomade
- **8 octobre** : Récréaire

## Autres animations

- **17 mai** : 1re édition de la journée portes ouvertes de l'UCCV. Braderie de vélos - Parc de Vounant
- **29 mai de 8h à 18h** : Brocante et vide grenier organisé par l'ADEV - Place du champ de Foire et centre bourg
- **13 juin à partir de 16h** : Kermesse de l'école élémentaire par l'AEP - Salle des fêtes
- **14 juin** : Kermesse de l'école maternelle Pierre et Marie Curie par l'APE - Salle des fêtes
- **14 juin à partir de 19h** : Soirée Guiguettes par Grappe de Copains - La plage
- **20 juin à 18h30** : Fête de l'été de l'école de musique EMIL - Théâtre de Verdure - Château Larcher
- **21 juin à partir de 19h** : Vivonne en musique - Centre bourg
- **27-28 juin** : Festival du Chant des grôles - Parc de Vounant
- **5 juillet de 14h à 18h** : Course cycliste de l'école de vélo (UCCV) - Zac de la Plante aux Carmes
- **13 juillet** : Fête patriotique, retraite aux flambeaux, repas dans les commerces du bourg, feu d'artifice, bal populaire.
- **14 juillet à 11h45** : Cérémonie patriotique - Rassemblement devant la Mairie.
- **6 Août à partir de 18h** : Marché des producteurs - Parc de Vounant
- **8 Août à la tombée de la nuit** : Ciné de plein air « Chasse gardée » - Parc de Vounant
- **6 septembre** : Journée des associations - Salle des fêtes.
- **7 septembre de 8h à 18h** : Foire commerciale de l'ADEV - Centre bourg

- **7 septembre de 7h à 13h** : Randonnées Les vivonnoises par l'UCCV - Parc de Vounant
- **13 septembre à 18h30** : Randonnée semi-nocturne avec repas, par les 100 Pas Vivonnois - Départ Château de Vounant
- **20 et 21 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine.
- **27 septembre de 14h à 17h** : Les foulées de l'Espoir par Vivonne Loisirs - Parc de Vounant
- **27 et 28 septembre** : Fête de la Saint Michel organisée par l'association Java - Parc de Vounant.
- **4 octobre** : Journée d'animations Octobre rose au profit de la Ligue contre le Cancer.
- **18 et 19 octobre de 10h à 18h** : Salons des Vins - Vitivonne par Grappe de Copains - Salle des fêtes
- **19 octobre de 10h à 17h** : CycloCross (toutes catégories) de l'UCCV - Parc de Vounant

Tous droits de reproduction des textes et photos interdits pour tous pays sous quelque procédé que ce soit - Ne pas jeter sur la voie publique.

- **Directeur de la publication** : Rose-Marie BERTAUD
- **Rédaction** : Les élus
- **Réalisation** : TERRITOIRES Photo & Graphic - 07 67 63 15 10
- **Crédits photos** : Mairie de Vivonne
- **Impression** : Imprimerie Megatop
- **Tirage** : 2 200 exemplaires.

**Le bulletin municipal est imprimé avec un papier garanti 100 % sans chlore  
provenant de forêts gérées durablement.**